

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : June 9, 2023

Date de révision : -

N° de version : 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Targa Max**

Autres noms : Quizalofop-P- éthyle 100 g/L EC, Quizalofop-P- éthyle 10 % w/v EC, Targa Super, Nervure Super

Code de formulation : N24A ND-16

Type de formulation : Emulsifiable Concentrate (EC)

Numéro d'enregistrement du produit

: 2140105

Identifiant unique de formule (UFI)

: 16DY-DUUG-C00F-X7G9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Function : Produit phytopharmaceutique, herbicide

Restrictions d'utilisation recommandées
: Usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant et fournisseur

Nissan Chemical Europe S.A.S.

18 Chemin des Cuers 69570 Dardilly, France

Personne de contact : Mr. Yasuhiro Fukami

N° téléphone : +33 (0)4 37 64 40 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nissan Chemical Europe S.A.S.

: +33 (0)4 37 64 40 20 (uniquement disponible pendant les heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (voie orale) catégorie 4, H302

Toxicité par aspiration, catégorie 1, H304

Irritation oculaire Catégorie 1, H318

Toxicité aquatique chronique, catégorie 2, H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 : Provoque des de graves lésions des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 mètres des points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les plantes non ciblées, maintenir une zone non traitée de 5 mètres de la zone non cultivée adjacente.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57, point f), au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57, point f), au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus. Le produit ne sera considéré ni PBT ni vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composition chimique

Quizalofop-P-ethyl	> 5 - < 15	% w/w
Éther alkylique de polyoxyéthylène	> 30 - < 50	% w/w
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-14-alkyles, sels de calcium	> 1 - < 5	% w/w
2-éthylhexanole	> 1 - < 5	% w/w
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphtalène	> 30 - < 50	% w/w
Autres	> 5 - < 10	% w/w

Principe actif

Nom commun : Quizalofop-P- éthyle

Code N° : D(+) NC-302

N° CAS : 100646-51-3

Nom chimique
(CA) : Propanoic acid, 2-[4-[(6-chloro-2-quinoxalinyloxy]phenoxy]-, ethyl ester, (R)-

(IUPAC) : Ethyl (R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phenoxy] propionate

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008
: Toxicité aiguë 4, Aquatique Aigu 1, Chronique aquatique 1
H302, H400, H410

N° d'enregistrement REACH
: Non attribué

N° EINECS ou ELINCS
: 600-119-3

Composant inerte 1

Nom chimique : Éther alkylique de polyoxyéthylène
N° CAS : 84133-50-6
Contenu : > 30 - < 50 % w/w
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008
: Irritation des yeux 1
H318
N° d'enregistrement REACH
: Non communiqué
N° EINECS ou ELINCS
: Polymère

Composant inerte 2

Nom chimique : Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-14-alkyles, sels de calcium
N° CAS : 90194-26-6
Contenu : > 1 - < 5 % w/w
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008
: Irritation de la peau 2, Dommages oculaires 1, Chronique aquatique 3
H315, H318, H412
N° d'enregistrement REACH
: Non communiqué
N° EINECS ou ELINCS
: 290-635-1

Composant inerte 3

Nom chimique : 2-éthylhexanole
N° CAS : 104-76-7
Contenu : > 1 - < 5 % w/w
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008
: Irritation de la peau 2, Dommages oculaires 2, Toxicité aiguë 4, STOT SE 3
H315, H319, H332, H335
N° d'enregistrement REACH
: 01-2119487289-20
N° EINECS ou ELINCS
: 203-234-3

Composant inerte 4

Nom chimique : Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
N° CAS : 64742-94-5
Contenu : > 30 - < 50 % w/w
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008
: Toxicité par aspiration 1, Chronique aquatique 2
H304, H411, EUH066
N° d'enregistrement REACH
: 01-2119451097-39
N° EINECS ou ELINCS
: 922-153-0

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. (P312).

Contact oculaire	: Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Poursuivre le rinçage (P305+P351+P338). Consultez un médecin.
Contact cutané	: Enlevez tous les vêtements, chaussures et chaussettes contaminés de la zone touchée. Lavez la peau à l'eau courante ou prenez une douche avec du savon. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.
Inhalation	: En cas d'inconfort respiratoire, ramener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer (P304+P340). Si vous ne respirez pas, faites du bouche-à-bouche (ou une respiration artificielle). Restez au chaud avec une couverture et restez au repos.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau. Ne donnez rien par la bouche si la personne est inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/médecin (P301+P310).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme n'a été identifié chez l'homme à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter en fonction du jugement du médecin en réponse aux symptômes du patient. Aucun antidote spécifique n'est connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Eau, mousse, agent chimique sec ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité

: Jet d'eau sous pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène et les oxydes d'azote sont des produits décomposés thermiques potentiels.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Retirer le produit des zones à risque d'incendie ou refroidir les conteneurs avec de l'eau pour éviter l'accumulation de pression due à la chaleur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements de protection, des chaussures, des gants et des lunettes de protection appropriés.

Éviter tout contact avec des produits renversés ou des surfaces contaminées. Lorsque vous faites face à un déversement, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Gardez les personnes, les enfants et les animaux non autorisés loin de la zone touchée. Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et recueillez soigneusement les matières déversées à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite ou sciure de bois) et placez-les dans un contenant fermé (fût) pour l'élimination. Enlevez (grandes quantités) avec un camion aspirateur. Ne soulevez pas la poussière. Lavez la zone touchée avec de l'eau contenant du détergent.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.
Consulter la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Se procurer les instructions avant utilisation. (P201).

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est requise lors de la manipulation d'emballages/contenants non ouverts. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé (P271). Fournir une bonne ventilation de la zone de travail (ventilation par aspiration locale si nécessaire). Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Protéger les conteneurs contre les dommages physiques. Portez des vêtements de protection, des chaussures, des gants et des lunettes de protection appropriés pendant la manipulation. Éviter de respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols (P261). Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail. Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hermétiquement fermé dans le contenant étiqueté d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec et à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Seveso Directive – Seuils de déclaration (en tonnes)

Danger criteria

Catégorie	Seuil de notification et MAPP	Seuil du rapport de sécurité
E2: Dangereux pour le milieu aquatique – Chronique 2	200	500

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser uniquement ce produit pour la protection des plantes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (DNEL, PNEC)
: RCP-TWA 100 mg/ m³ /15 ppm (Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphtalène)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

: Appareil filtrant (Masque avec filtre recouvrant la moitié du visage, filtre de type A)

Protection des mains : Gants appropriés résistants aux produits chimiques, gants en caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau: Vêtements imperméables tels que gants, tablier ou bottes en PVC

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide (20 °C)

Couleur : Ambre

Odeur : Odeur d'hydrocarbure aromatique

Point de fusion/intervalle de fusion

: Non disponible

Point d'ébullition/intervalle

: 175 - 292 °C (Solvent naphtha)

Inflammabilité : Voir Température d'auto-inflammation

Propriétés explosives: Not explosive

Point d'éclair : 110 °C (Coupe fermée)

Température d'auto-inflammation

	: > 400 °C
Température de décomposition	: Non requis car ce produit n'est pas auto-réactif.
pH	: 6.2 (1% w/v suspension)
Viscosité	: 15.4 mm ² /s (40°C)
Solubilité (QPE)	Eau 0.61 mg/L (20 °C)
	n-Heptane 7.2 g/L (20 °C)
	Méthanol 35 g/L (20 °C)
	Acétone > 250 g/L (22 - 23 °C)
	1,2-Dichloroéthane > 1000 g/L (22 - 23 °C)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (QPE)	: Log Pow 4.61 (23 °C)
Pression de vapeur	: 0.09 kPa (0.68 mm Hg) at 20°C (Solvent naphtha)
Densité relative	: 1.021 g/ml (20°C)
Densité de vapeur	: > 1 (Solvent naphtha)
Caractéristiques des particules	: Non requis car ce produit est liquide.

9.2. Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage à température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées. Protéger contre les rayons du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dangereuse dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique incluent le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, et les composés halogénés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Informations sur les voies d'exposition probables

: Ingestion, inhalation, contact cutané et contact oculaire

Produit

Toxicité aiguë par voie orale DL₅₀ (rats)

: 3 297/3 125 mg/kg (M/F)

Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë par voie orale.

Toxicité aiguë par voie cutanée DL₅₀ (rats)

: > 2 000 mg/kg

Ce produit ne présente pas de toxicité cutanée aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation CL₅₀ (rats)

: > 5,9 mg/l (4 h)

Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë par inhalation.

Irritation oculaire (lapins)
: Fortement irritant (R41 requis)
Irritation cutanée (lapins)
: Légèrement irritant (R38 non requis)
Sensibilisation (cobayes)
: Aucune donnée disponible

Composants

Quinalofop-P-éthyle (ISO)

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

: Rapidement absorbé et fortement métabolisé. Jusqu'à 70 % de la radioactivité a été excrétée dans l'urine et les fèces dans un délai de 48 heures. Très faible potentiel d'accumulation.

Toxicité orale à court terme (90 jours)	: NOAEL (rats)	7,7 mg/kg/jour
Toxicité orale à court terme (1 an)	: NOAEL (chiens)	13,4 mg/kg/jour
Toxicité dermique à court terme (21 jours)	: NOEL (rats)	2000 mg/kg
Chronique/Cancérogénicité (1,5 an/souris)	: NOAEL (toxicité)	1,55 mg/kg/jour
	: NOEL (tumeur)	Non cancérogène
Chronique/Cancérogénicité (2 ans/rats)	: NOAEL (toxicité)	0,9 mg/kg/jour
	: NOEL (tumeur)	Non cancérogène
Toxicité pour la reproduction (rats)	: NOEL (toxicité)	25 mg/kg de nourriture
	: NOEL (reproduction)	Aucun effet sur la reproduction
Toxicité pour le développement (rats)	: NOEL (toxicité)	30 mg/kg/jour
	: NOEL (développement)	100 mg/kg/jour Non tératogène
Toxicité pour le développement (lapins)	: NOEL (toxicité)	30 mg/kg/jour
	: NOEL (développement)	60 mg/kg/jour Non tératogène
Mutagénicité	: Non mutagène (Négatif dans les études <i>in vitro</i> & <i>in vivo</i>)	

Éther alkylique de polyoxyéthylène

Toxicité aiguë par voie orale DL₅₀ (rats)

: 1800 mg/kg [valeur de référence]

Toxicité aiguë par voie cutanée DL₅₀ (rats)

: 2000 mg/kg [valeur de référence]

Toxicité aiguë par inhalation

(Gaz) : Non applicable

(Vapeur) : Aucune donnée disponible

(Poussières et brouillard) : Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Légère irritabilité (lapins, solution aq. à 20 %/ Non corrosif [comme référence]

Négatif (humains, ouvert, solution aq. à 0,6 %, 24 h)

Lésions/irritation oculaires

: Positive (lapins, solution aq. à 20 %, pas de lavage oculaire)/Non corrosif [valeur de référence]

Sensibilisation – Respiratoire ou cutanée

: Aucune sensibilisation cutanée [comme référence]

Mutagénicité sur les cellules germinales

: Négatif (test de mutagénicité avec utilisation de microorganismes) [comme référence]

Cancérogénicité

(IRAC) : Non répertoriée par l'IRAC

Japan Society for Occupational Health (Société japonaise pour la santé au travail)

: Non mentionné

Toxicité pour la reproduction

: La tératogénicité n'a pas été confirmée. (administration orale chez des rats ; dose

sans effet nocif observé sur 2 générations ; dose de 1 600 ppm) [référence]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique)

: Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée)

: Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

: Aucune donnée disponible

Acide benzènesulfonique, Dérivés 4-C10-14-alkyle, sels de calcium

Toxicité aiguë par voie orale DL₅₀ (OCDE 401)

: 4445 mg/kg (rats - femelles)

Toxicité aiguë par voie cutanée DL₅₀ (OCDE 402)

: > 2 000 mg/kg (rat, lecture croisée à partir d'une substance similaire)

Irritation/corrosion dermique (OCDE 404)

(Erythème/ : 2,7 (lapins)

Escarre)

(Œdème) : 1,8 (lapins)

Irritation/corrosion oculaire (OCDE 405)

: Yeux - Irritant (lapins)

Sensibilisation cutanée (OCDE 406)

: Non sensibilisant (cobayes, lecture croisée à partir d'une substance similaire)

Étude de toxicité orale à dose répétée sur 90 jours chez les rongeurs (OCDE 408)

: NOAEL 85 mg/kg (rats, lecture croisée à partir d'une substance similaire)

: LOAEL 145 mg/kg (rats, lecture croisée à partir d'une substance similaire)

Mutagénicité (UE B. 13/14, OCDE 474, OCDE 476)

: Négatif (dans des études *in vitro* & *in vivo*)

Toxicité pour la reproduction

: NOAEL 350 mg/kg P./F1/F2 (rats)

2-éthylhexanol

Toxicité aiguë par voie orale DL₅₀ (OCDE 401)

: 2047 mg/kg (rats - mâles)

Toxicité aiguë par voie cutanée DL₅₀ (OCDE 402)

: > 3 000 mg/kg (rats - mâles, femelles)

Toxicité aiguë par inhalation CL₅₀ (OCDE 403)

(Poussières et :

brouillards) < 5,3 mg/l (rats - mâles, femelles)

(Vapeur) : > 0,89 mg/l (rats - mâles, femelles)

Irritation/corrosion dermique (OCDE 404)

: Peau - Irritant modéré (lapins)

Irritation/corrosion oculaire (OCDE 405)

: Yeux - Irritant modéré (lapins)

: Yeux - Irritant sévère (lapins)

Sensibilisation cutanée (OCDE 406)

: Non sensibilisant

Étude de toxicité orale à dose répétée sur 90 jours chez les rongeurs (OCDE 408)

: NOEL 125 mg/kg (rats - mâles, femelles)

: NOAEL 250 mg/kg (rats - mâles, femelles)

Toxicité subchronique par inhalation sur 90 jours (OCDE 413)

(Vapeur) : NOAEC 120 ppm (rats - mâles, femelles)

Mutagénicité (OCDE 471, OCDE 473, OCDE 476)

: Négatif (dans des études *in vitro*)

Toxicité pour la reproduction

: NOAEL 300 mg/kg Toxicité maternelle / Tératogénicité (rats)

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1 % de naphthalène

Toxicité aiguë par voie orale DL₅₀ (OCDE 401)

: > 5 000 mg/kg (rats)

Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

Toxicité minimale. Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée DL₅₀ (OCDE 402)

: > 2 000 mg/kg (lapins)

Fiche de données de sécurité / Targa Max

Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

Toxicité minimale. Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

CL₅₀ sur 4 heures pour toxicité aiguë par inhalation (OCDE 403)

(Toxicité) : 4778 mg/m³ (rats)

Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

Toxicité minimale. Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

(Irritation) : Pas de données d'usage final pour la substance.

Des températures élevées ou une action mécanique peuvent former des vapeurs, des brouillards ou des émanations qui peuvent être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.

Corrosion cutanée/irritation cutanée (OCDE 404)

: Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

Peut assécher la peau en entraînant une gêne et une dermatite.

Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire

Lésions/irritation oculaires (OCDE 405)

: Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

Peut provoquer une légère gêne oculaire de courte/longue durée.

Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

Sensibilisation cutanée (OCDE 406)

(Peau) : Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

Pas d'effet sensibilisant cutané attendu.

Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

(Respiratoire) : Pas de données d'usage final pour la substance.

Pas d'effet sensibilisant respiratoire attendu.

Toxicité par aspiration

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Sur la base des propriétés physico-chimiques de la substance.

Mutagénicité sur les cellules germinales (OCDE 471, 473, 474, 475, 476 et 479)

: Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

N'est pas susceptible d'être un mutagène pour les cellules germinales.

Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

Cancérogénicité

: Pas de données d'usage final pour la substance.

N'est pas susceptible de provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction (OCDE 414 et 416)

: Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

N'est pas susceptible d'être toxique pour la reproduction.

Sur la base de données de tests pour des substances de structure similaire.

Lactation

: Pas de données d'usage final pour la substance.

Aucun risque attendu pour l'enfant allaité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (OCDE 408,413 et 452)

(Exposition unique) : Pas de données d'usage final pour la substance.

N'est pas susceptible de provoquer des dommages à des organes après une exposition unique.

(Exposition répétée) : Les scores des tests ou les autres résultats de tests ne répondent pas aux critères de classification.

N'est pas susceptible de provoquer des dommages à des organes après une exposition prolongée ou des expositions répétées.

Sur la base de données d'essai pour des substances de structure similaire.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit

Toxicité pour les poissons	CL ₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel)	2,87 mg/l
<i>Toxicité pour les daphnies</i>	CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	3,38 mg/l
Toxicité pour les algues	CE ₅₀ (72 h, <i>S. capricornutum</i>)	3,33 mg/l
Toxicité pour les abeilles	DL ₅₀ (Orale/contact, 48 h, <i>Apis mellifera</i>)	268,5/326,1 µg/abeille
Toxicité pour le ver de terre	14 jours CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>)	607 mg/kg de sol

Composants

Quizalofop-P-éthyle (ISO)

Toxicité pour les poissons	CL ₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel)	0,388 mg/l
<i>Toxicité pour les daphnies</i>	NOEC (21 jours, truite arc-en-ciel)	0,044 mg/l
Toxicité pour les algues	CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	0,29 mg/l
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE ₅₀ (5 j, <i>S. capricornutum</i>)	0,021 mg/l
Toxicité pour le ver de terre	CE ₅₀ (7 j, <i>Lemna gibba G3</i>)	0,0828 mg/l
Toxicité pour les oiseaux	CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>)	> 1 000mg/kg terre
Microorganismes du sol	DL ₅₀ (colin de Virginie)	> 2 000 mg/kg
Traitement des eaux usées	CL ₅₀ (5 j, colin de Virginie/canard colvert)	> 2 000 mg/kg de nourriture
	CL ₅₀ (5 j, canard colvert)	>2 000mg/kg
	NOEL (reproduction)	500 mg/kg de nourriture
	Aucun effet sur la nitrification et la respiration du sol	
	Aucun effet néfaste sur les organismes de boues d'épuration	

Éther alkylique de polyoxyéthylène

Toxicité pour les poissons	CL ₅₀ (96 h, <i>Oryzias latipes</i>)	11 mg/l [valeur de référence]
<i>Toxicité pour les daphnies</i>	CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	0,29 mg/l [valeur de référence]

Acide benzènesulfonique, Dérivés 4-C10-14-alkyle, sels de calcium

Toxicité pour les poissons	CL ₅₀ (96 h, poisson)	1 à 10 mg/l (OCDE 203)
----------------------------	----------------------------------	------------------------

Toxicité pour les daphnies	NOEC chronique (72 jours, <i>O. mykiss</i>)	0,23 mg/l (lecture croisée à partir d'une substance similaire)
Toxicité pour les algues	CL ₅₀ (48 h, <i>Daphnia sp.</i>)	2,9 mg/l (OCDE 202) (lecture croisée à partir d'une substance similaire)
	NOEC chronique (21 jours, <i>Daphnia sp.</i>)	1,18 mg/l (lecture croisée à partir d'une substance similaire)
	CE ₅₀ (96 h, algues)	29 mg/l (lecture croisée à partir d'une substance similaire)

2-éthylhexanol

Toxicité pour les daphnies	CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia sp.</i>)	39 mg/l
Toxicité pour les algues	CE ₅₀ (72 h, algues)	11,5 mg/l

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1 % de naphthalène

Toxicité pour les poissons	LL ₅₀ (96 h, <i>O. mykiss</i>)	3,6 mg/l (données pour la substance)
Toxicité pour les <i>daphnies</i>	EL ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	1,1 mg/l (données pour une substance similaire)
Toxicité pour les algues	EL ₅₀ (72 h, <i>P. subcapitata</i>)	7,9 mg/l (données pour une substance similaire)
	NOELR (72 h, <i>P. subcapitata</i>)	0,22 mg/l (données pour une substance similaire)

12.2. Persistence and degradability**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

Composants**Quizalofop-P-éthyle (ISO)**

Le quizalofop-P-éthyle est stable sur le plan hydrolytique, mais se dégrade facilement dans les sols et l'eau/les systèmes sédimentaires.

Hydrolyse (20 °C)	: DT ₅₀ :	> 365 jours (pH 4)
		112 jours (pH 7)
		< 1 jour (pH 9)
Photolyse aqueuse (25 °C)	: DT ₅₀ :	38,3 heures (à pH 5, lampe à arc au xénon)
Dégradation dans les sols (20 °C)	: DT ₅₀ :	< 2 jours
Dégradation dans l'eau/les sédiments (20 °C)	: DT ₅₀ :	< 2 jours
Biodégradabilité immédiate	:	Peu dégradable

Éther alkylique de polyoxyéthylène

Aucune donnée disponible.

Acide benzènesulfonique, Dérivés 4-C10-14-alkyle, sels de calcium

Biodégradabilité immédiate - Test de dégagement de CO₂ (OCDE 301B)
: 100 % - Facilement - 28 jours

2-éthylhexanol

Biodégradabilité immédiate - Test MITI modifié (I) (OCDE 301C)
: 79 à 99,9 % - Facilement - 14 jours
Biodégradabilité immédiate - Test de respirométrie manométrique (OCDE 301F)
: > 60 % - Facilement - 28 jours

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1 % de naphthalène

Biodégradabilité immédiate - Eau
: 28 jours (70 % de dégradation)
Hydrolyse : La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.
Photolyse : La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.
Oxydation atmosphérique : Est susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. Bioaccumulative potential**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

Composants**Quizalofop-P-éthyle (ISO)**

Le potentiel d'accumulation de la substance dans le biote et de son passage dans la chaîne alimentaire est considéré comme faible sur la base du facteur de bioconcentration (BCF) et de la dégradation rapide de la substance.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)
: Log Pow de 4,61 à 23 °C

Bioconcentration (Crapet arlequin)

: FBC (28 jours) 380 x (poisson entier)
: Épuration (14 jours) < 1 % restant dans le poisson entier

Éther alkylique de polyoxyéthylène

Aucune donnée disponible.

Acide benzènesulfonique, Dérivés 4-C10-14-alkyle, sels de calcium

Aucune donnée disponible.

2-éthylhexanol

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

: Log Pow de 2,3 à 3,1

FBC

: 25,33

Potentiel

: Faible

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1 % de naphthalène

Non déterminé.

12.4. Mobility in soil

Produit

Aucune information disponible pour le produit.

Composants

Quizalofop-P-éthyle (ISO)

Le quizalofop-P-éthyle se dégrade facilement dans l'environnement en un métabolite d'acide, le quizalofop-P. Le quizalofop-P acide est moins毒ique que son parent, le quizalofop-P-éthyle. Le quizalofop-P se dégrade davantage dans l'environnement.

Tension superficielle (quizalofop-P-éthyle)

: Non applicable en raison de la solubilité dans l'eau (moins de 1 mg/l)

Adsorption/désorption (quizalofop-P)

: $K_{F^{ads}OC}$: 214-1791 (métabolite d'acide : mobilité faible-moyenne)

Éther alkylique de polyoxyéthylène

Aucune donnée disponible.

Acide benzènesulfonique, Dérivés 4-C10-14-alkyle, sels de calcium

Aucune donnée disponible.

2-éthylhexanol

Aucune donnée disponible.

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1 % de naphthalène

Susceptible de se répartir dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

Produit

Ce produit ne contient pas de composants considérés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des teneurs supérieures ou égales à 0,1 %.

12.6. Endocrine disrupting properties

Produit

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %.

12.7. Other adverse effects

Les études n'indiquent aucun rejet important du quizalofop-P-éthyle parent dans l'air en provenance des sols ou des surfaces de plantes après application du pesticide.

Dégénération oxydante photochimique dans l'air
: DT₅₀ 4,5 heures

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences par élimination. Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation régionale (P501).

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peuvent pas être utilisés ou retraités chimiquement doivent être éliminés dans une décharge approuvée pour l'élimination des pesticides ou brûlés dans un incinérateur conformément à tous les règlements applicables.

ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT

Récipient complètement vidé en secouant et en tapotant les côtés et le fond pour détacher les particules collantes. Ne pas réutiliser le contenant. Récipient à triple rinçage, puis perforation et élimination par incinération conformément à toutes les réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyl, Hydrocarbures en C10-C13, aromatiques, solution de naphtalène à <1 %)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Class 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage comme polluant marin
: Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac prévu.

14.8. Informations supplémentaires

IMDG

N° ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Ems : F-A, S-F
Étiquetage comme polluant marin
: Marine Pollutant
Désignation officielle de transport
: Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyl, Hydrocarbures en C10-C13, aromatiques, solution de naphtalène à <1 %)

ICAO/IATA

N° ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Désignation officielle de transport
: Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyl,

ADR/RID

N° ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyl, Hydrocarbures en C10-C13, aromatiques, solution de naphtalène à <1 %)

ADN/ADNR

N° ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyl, Hydrocarbures en C10-C13, aromatiques, solution de naphtalène à <1 %)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE

Dans la mesure où il s'agit d'un produit phytosanitaire, ce produit est soumis à la réglementation de la (des) directive(s) ou du (des) règlement(s) de l'UE portant sur les produits phytopharmaceutiques

Informations complémentaires

Classification OMS : III (Peu dangereux)

SEVESO classification (melange)

E2 : Dangereux pour le milieu aquatique – Chronique 2

ICPE classification (melange)

3410 : Fabrication de produits chimiques organiques
4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée pour ce produit..

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Catégorie de toxicité aiguë (voie orale) 4, H302	Basée sur les données d'essai
Catégorie de toxicité par aspiration 1, H304	Basée sur les données d'essai
Catégorie d'irritation oculaire 1, H318	Basée sur les données d'essai
Catégorie de toxicité chronique en milieu aquatique 2, H411	Basée sur les données d'essai

16.2. Teste intégral des mentions H (voir Rubriques 2 et 3)

Mention de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très毒ique pour les organismes aquatiques
H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
E.U.H066 : Une exposition répétée peut causer une sécheresse de la peau ou des gerçures.
E.U.H401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 : Se laver mains soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 : Rincer la bouche.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminez le contenu/contenant conformément à la réglementation locale.
S.PE 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 mètres des points d'eau.
S.PE 3 : Pour protéger les plantes non ciblées, maintenir une zone non traitée de 5 mètres de la zone non cultivée adjacente.
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Version	Changements	Date
Version 1	Première version	Jun 9, 2023

La présente fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations actuellement disponibles. Toutefois, Nissan Chemical Corporation n'offre aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de ces informations, et Nissan Chemical Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de leur utilisation. Les utilisateurs devraient faire leurs propres enquêtes pour déterminer si les renseignements conviennent à leurs fins particulières.